

2023-058

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DROME  
Mairie de REAUVILLE

## DÉLIBÉRATION N°2023-11-20-48 CONSEIL MUNICIPAL du 20 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 14 novembre 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absents : Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Création de poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Conformément au Code Général de la fonction publique notamment ses articles L332-8 et suivants, ces emplois sont par principe occupés par des fonctionnaires mais peuvent, par exception, être occupés par des contractuels,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'**adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** en raison de l'avancement de grade de la secrétaire de mairie ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet à compter du 20 novembre 2023.

La nature des fonctions sera précisée par une fiche de poste remise à l'agent à son arrivée,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** de créer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet à compter du 20 novembre 2023.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget de la commune.

VOTE :            7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire  
Lauriane MOINE



Le Maire  
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le 24 NOV. 2023  
Affiché le 24 NOV. 2023